



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 19 mars 2018
Présidence : Cédric Barde
Effectif : 40
Présents : 37

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 11 décembre 2017
3. Communication du bureau
4. Communication de la municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 17/2018 portant sur la mise en place d'une zone réservée (rapporteur commission Urbanisme Luc Bovard)
7. Préavis municipal 18/2018 portant sur la création de deux arrêts transports publics aux lieux-dits "La Charbonnière" et "Les Tuilières" à Naz (rapporteurs CGF David Aubert et Infrastructures Gilles Rossier)
8. Divers

A 20h00, Monsieur Cédric Barde souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre la séance.

1. Appel

37 membres sont présents, Messieurs Jean-Marc Berney, Kevin Curchod et David Gindroz sont excusés.

2. Approbation du PV du 11 décembre 2017

La discussion au sujet du procès-verbal du 11.12.17 est ouverte.

En l'absence de remarque, le PV est soumis à l'approbation du Conseil qui l'accepte à l'unanimité.

3. Communication du bureau

Monsieur Cédric Barde fait lecture de la lettre de démission de Madame Mical Waeber, laquelle souhaite quitter ses fonctions de secrétaire du Conseil au 30.06.2018. Les personnes intéressées à reprendre ce poste peuvent demander des renseignements au président ou à la secrétaire.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Daniel Leuba informe le Conseil que les soumissions des travaux de la route de Fey à Sugnens et de la route des Fourches sont rentrées. Les montants des travaux seront moins élevés que budgétés (rte de Fey : budget CHF 430'000.-, soumission : CHF 225'136.80 / rte des Fourches : budget : CHF 580'000.-, soumission : CHF 367'924.80). Les travaux commenceront en avril/mai pour se terminer fin juin.

Monsieur Daniel Leuba s'est entretenu avec Swisscom au sujet de la fibre optique. À la suite de la mise en place de nouvelles technologies, les villages de Dommartin et Poliez-le-Grand verront leur débit augmenter significativement.

Monsieur Daniel Leuba fait part au Conseil que les travaux de la gare de Sugnens débiteront en mai. Il est prévu un passage à niveau à 2 voies, la création d'un 2^{ème} quai, le montant total des travaux (pris en charge par la Confédération) est de CHF 11'291'000.-. Différentes questions/remarques sont faites par des Conseillers au sujet de la mise à l'enquête, des places de parc et du passage d'une voie à l'autre. Ces travaux engendrent la fermeture de la route entre

Sugnens et Montandrey entre le 02.04.18 et le 31.08.18. Le trafic ferroviaire sera quant à lui interrompu entre le 27.08.18 et le 08.12.18.

Monsieur Daniel Leuba transmet ensuite des informations au sujet de l'étude de bruits. La commune de Montilliez a 2 zones avec degré de sensibilité 2 dans le village de Poliez-le-Grand. La municipalité a le devoir d'assainir cette situation et un tapis phono-absorbant sera posé dans les zones sensibles. Ces travaux sont partiellement subventionnés par la Confédération et seront mis à l'enquête en octobre 2018.

Monsieur Thierry Gay-Crosier fait une comparaison des interventions policières qui ont eu lieu en 2016 et 2017 sur la commune. Un total de 97 événements a été comptabilisé pour 2016, contre 127 en 2017. Selon la police cantonale, Montilliez reste une commune avec un taux très faible d'évènements.

Monsieur François Guizzetti informe le Conseil que la subvention des travaux sur la route de Bottens estimée à CHF 30'000.- s'est finalement élevée à CHF 39'000.-. De même, les travaux de raccordement de la STEP de Sugnens qui étaient devisés à CHF 697'600.- ont été bouclés à CHF 605'629.35.

Il termine son intervention en rappelant que l'étude sur le Parc naturel du Jorat est toujours en cours et encourage chacun à se renseigner soit sur le site internet mis à disposition, soit en participant aux ateliers mis en place.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne quelques informations au sujet de la transformation du Chalet du Pâturage à Sugnens et précise que le projet est en cours d'élaboration. Ce dernier prévoit au rez une partie ouverte au public avec buvette, et à l'étage un appartement de 2 pièces.

Au sujet de la DMEX, la municipalité, tout comme celle de Fey, n'ont à ce jour pas reçu de nouvelles de la part des services cantonaux.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron termine en sollicitant les potentiels sponsors à soutenir l'association en charge des Concerts du mercredi afin que l'activité puisse toujours être mise en place l'hiver prochain.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Monsieur Cédric Barde donne ensuite la parole aux délégués des associations.

Monsieur Alexandre Mermoud informe que dans la dernière séance de l'AECM, les comptes 2017, ainsi que le budget 2018 ont été adoptés. Sur demande du Préfet, les comptes seront révisés.

Monsieur Éric Gysin informe le Conseil qu'une séance de l'ASIRE aura lieu la semaine prochaine. 3 préavis sont à l'ordre du jour, dont 2 crédits d'études.

6. Préavis municipal 17/2018 portant sur la mise en place d'une zone réservée (rapporteur commission Urbanisme Luc Bovard)

En préambule, Monsieur Cédric Barde précise que 2 membres du Conseil sont directement concernés par la mise en place de cette zone réservée, à savoir Messieurs Kevin Curchod et Sébastien Hirschi. Monsieur Kevin Curchod étant excusé, il est convenu que Monsieur Sébastien Hirschi restera dans la salle, mais ne participera pas au vote, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Des explications sont également données au sujet de l'amendement du règlement de la zone réservée demandé par la municipalité, tel que mentionné en page 7. Monsieur Cédric Barde donne lecture d'une lettre reçue du Service du développement territorial, laquelle précise que l'amendement proposé doit être mis à l'enquête publique, Le Conseil communal peut se prononcer avant l'enquête publique, mais la décision d'adoption du Conseil communal devra avoir lieu après l'enquête publique complémentaire.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron introduit le sujet en rappelant que le préavis a été fait en collaboration avec le bureau Courdesse et Associés - Ingénieurs et Géomètres SA. Il précise également que, au point 3. *Contexte et justification*, le surdimensionnement est de 190 (et non 121 comme stipulé lors d'un dernier Conseil) car la méthode de calcul des services cantonaux a changé. Il termine en précisant que à la suite de cette mise à l'enquête, il reste 4 oppositions et 1 remarque et lit les conclusions du préavis.

Monsieur Cédric Barde remercie la municipalité pour ce préavis et donne la parole à Monsieur Luc Bovard, rapporteur de la commission d'urbanisme, laquelle recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté. Monsieur Cédric Barde ouvre le débat.

Monsieur Jacques Piguët demande quelles seraient les conséquences d'un refus de ce préavis par le Conseil. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond que cela engendrerait un blocage complet, alors qu'avec le règlement prévu dans le cadre de cette zone réservée, les rénovations sont toujours possibles. Monsieur Jacques Piguët demande ensuite des explications au sujet des couleurs de plans. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui donne les réponses souhaitées et précise que seule la zone d'habitation est touchée par cette zone réservée.

Madame Jeanne Styger et Monsieur Claude Mermoud interviennent au sujet de l'indemnisation de la part de la commune pour les frais engagés par les propriétaires. Monsieur Jean-Claude Gilliéron précise qu'une fois l'avis aux propriétaires publié dans la FAO, aucune indemnité ne sera versée et que l'amendement permet de débloquer le cas de M. Jean-François Panchaud dont la mise à l'enquête a débuté avant l'avis dans la FAO.

Monsieur Philippe Curchod demande des précisions au sujet du projet de Monsieur Sébastien Hirschi. Monsieur Jean-Claude Gilliéron précise que cette mise à l'enquête a été stoppée par le canton, lequel a mis cette parcelle en zone réservée cantonale, comme cela s'est fait dans d'autres communes. Monsieur Eric Gysin ajoute que le but est de mettre un frein aux constructions et d'inciter les communes à mettre en place leur PGA au plus vite.

Monsieur Alain Menétréy demande si la limite de construction dans la zone réservée va être réduite. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond qu'il faudra en discuter au cas par cas avec les propriétaires pour trouver des solutions.

Sans autre intervention, **les conclusions du préavis 17/2018 sont mises en votations. Ces dernières sont acceptées par 34 voix, 0 voix contre, 1 abstention.**

7. Préavis municipal 18/2018 portant sur la création de deux arrêts transports publics aux lieux-dits "La Charbonnière" et "Les Tuillères" à Naz (rapporteurs CGF David Aubert et Infrastructures Gilles Rossier)

Monsieur Daniel Leuba présente à l'aide d'un plan les travaux prévus dans le cadre de la création de ces 2 arrêts de transports publics. Il précise que le préavis est identique à celui qui sera soumis au Conseil Communal de Montanaire. Il termine en lisant les conclusions du préavis.

Monsieur David Aubert, rapporteur de la commission gestion et finances, lit le rapport écrit sur ce sujet. La commission recommande au Conseil d'accepter le préavis, mais émet des remarques au sujet des frais d'honoraires. En effet, elle estime que le montant prévu (lequel représente 20% du montant total des travaux) est élevé et elle demande à la municipalité d'être attentive au montant qui sera facturé.

Monsieur Gilles Rossier, rapporteur de la commission Infrastructures, lit le rapport de ladite commission, laquelle recommande au Conseil d'accepter le préavis. Elle émet cependant 2 remarques, la première au sujet de la hauteur de la barrière et la seconde à propos de la position du panneau 60 km/h.

Monsieur Cédric Barde remercie les commissions pour leur travail et ouvre le débat.

Monsieur Éric Gysin est contre ce projet. Il estime qu'on officialise des arrêts à un endroit dangereux où la visibilité n'est pas suffisante. Il propose la mise en place d'une zone 40 km/h pour forcer les automobilistes à ralentir. De plus, il est prévu que notre commune prenne en charge la moitié des frais des travaux, alors que seules 2 habitations sont sur la commune de Naz. Il estime que le coût est trop élevé pour un projet qui n'améliore nullement la sécurité.

Monsieur Daniel Leuba n'est pas d'accord avec les réflexions de Monsieur Gysin. Il précise que ce projet a été contrôlé et validé par la DGMR et que 3 séances ont eu lieu sur place. La mise en place d'une zone à 40 ou 50 km/h ne sera pas validée par le canton. Quant à la répartition financière, il estime que c'est une réflexion commune qui répond à un besoin global.

Monsieur Luc Bovard demande pourquoi il n'est pas prévu de rajouter un passage piéton. Monsieur Daniel Leuba lui répond que cela n'est pas possible sur une route cantonale. Il rappelle par ailleurs que cela n'augmente pas réellement la sécurité, mais uniquement le sentiment de sécurité. Monsieur Luc Bovard ne comprend pas ces arguments et précise que la signalétique et l'éclairage entourant les passages piétons augmentent réellement la sécurité.

Monsieur Nicolas Menétrey souhaite savoir ce qu'il se passera si un des 2 Conseil refuse ce préavis. Monsieur Daniel Leuba lui répond que le projet sera stoppé.

Monsieur Jacques Piguet estime que des bandes ralentissantes ou des panneaux « attention enfants » devraient être posés afin d'inciter les automobilistes à ralentir. Monsieur Daniel Leuba lui répond qu'il est prévu de poser 2 panneaux « attention école ».

Monsieur Éric Gysin n'est pas d'accord avec les arguments de Monsieur Daniel Leuba et rappelle que la visibilité ne permet pas de sécuriser ces arrêts.

Sans autre remarques, **les conclusions du préavis 18/2018 sont mises en votations. Ces dernières sont acceptées par 15 voix, 13 voix contre, 8 abstentions.**

8. Divers

Monsieur Jacques Piguet déplore le manque de communication et d'information au sujet du projet de Biogaz qui a été mis à l'enquête en début d'année. Il est choqué qu'un tel projet, financé par des particuliers et répondant aux besoins écologiques actuels, soit bloqué. Il estime qu'une séance d'information préalable aurait peut-être pu éviter cette situation. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lui répond que ce projet est suivi depuis plusieurs mois par la municipalité, que l'emplacement mis à l'enquête a été validé par le canton (lequel a refusé un emplacement de l'autre côté de la route). Une séance d'informations pourrait bien sûr être mise en place, mais les propriétaires n'ont pas souhaité le faire pour le moment.

Monsieur Jean-Claude Geinoz demande pourquoi la place devant le molok de la route de Bottens à Poliez-le-Grand n'a pas été déblayée lors des dernières chutes de neige. Monsieur François Guizzetti demandera aux employés communaux de le faire, c'est une erreur due à l'absence de Monsieur Guy Blaser, actuellement en arrêt.

Monsieur Gilles Rossier revient sur l'épave de moto à côté du molok de Dommartin et demande pourquoi aucune mesure n'a été prise. Monsieur François Guizzetti répond qu'il a informé la gendarmerie et que l'évacuation est à la charge de la commune. Il a été décidé que cette moto sera mise prochainement à la déchetterie.

Monsieur François Guizzetti invite les conseillers intéressés à se rendre dans un des réservoirs de l'AIAE lequel est actuellement en phase de nettoyage, et donc vide.

Monsieur Cédric Barde termine en rappelant que le prochain Conseil aura lieu le 25 juin et clôt la séance à 22h15.



Le Président

Cédric Barde



La Secrétaire

Mical Waeber